COMMUNIQUÉ

UNE RECOMMANDATION DE DÉMANTELER LE COMITÉ DU PATRIMOINE BÂTI SERAIT UN RECUL DE 50 ANS POUR LE PATRIMOINE

Ottawa, le 16 novembre 2026 – Patrimoine Ottawa a été choqué d'apprendre que le 10 novembre dernier, l'examen de la gouvernance de la Ville d'Ottawa recommandait que le Comité du patrimoine bâti soit démantelé. Le Comité est composé de conseillers municipaux et de quatre représentants du public experts en la matière. Son mandat serait réparti entre deux comités permanents de conseillers municipaux : le Comité de la planification et du logement (CPL) et le Comité de l'agriculture et des affaires rurales (CAAR).

« Depuis 1976, la Ville d'Ottawa a profité des connaissances et des perspectives de professionnels du patrimoine grâce à un organe consultatif prévu par la *Loi sur le patrimoine de l'Ontario*, note la présidente de Patrimoine Ottawa, Katherine Spencer-Ross. Nous avons été stupéfaits par cette recommandation qui serait un recul de 50 ans pour la conservation du patrimoine. Le démantèlement d'un comité hautement respecté, créé pour donner des conseils au sujet du riche patrimoine de la ville, serait une terrible perte. »

Le Comité du patrimoine bâti (CPB) a été mis sur pied au printemps 2013 comme sous-comité du CPL (devenu un comité permanent du conseil municipal en 2022). Il remplaçait un comité de citoyens établi en 1976, un an après l'entrée en vigueur de la *Loi sur le patrimoine de l'Ontario* (LPO). À l'heure où les quartiers étaient soumis à des pressions croissantes du développement, la Ville voyait des gains en efficience à faire intervenir à la fois des élus et des spécialistes du patrimoine tôt dans le processus décisionnel pour réaliser des analyses et pour conseiller et seconder le conseil municipal sur des questions liées à la LPO.

Les représentants du public membres du CPB, à une exception près, avaient de l'expérience en conservation du patrimoine en tant que travailleurs, architectes ou propriétaires d'immeubles. Leur expertise et leur pertinence étaient validées dans un processus de candidature et d'évaluation avant qu'ils soient choisis et nommés.

Les importantes décisions de démolir des immeubles du patrimoine, de les désigner et de les adapter en vue de nouvelles vocations exigent un examen soigneux, conformément à la LPO. Les contributions d'experts du patrimoine et de l'architecture se sont révélées inestimables. Selon les statistiques de la Ville, le CPB a examiné 175 rapports du personnel municipal au cours du dernier mandat du conseil. Charger de ce travail des comités permanents déjà bien occupés est le contraire de « gains en efficience ».

« Retirer cet organe et ses connaissances du processus d'évaluation ramènera la prise de décisions à la triste époque où il fallait plaider la cause du patrimoine en cinq minutes auprès de conseillers municipaux chargés de nombreux dossiers complexes d'urbanisme – dont plusieurs

avaient peu d'intérêt pour le patrimoine, dit M^me^ Spencer-Ross. C'est manquer de vision et c'est ne pas comprendre pourquoi le comité consultatif avait été établi par la Ville. »

Le conseil municipal votera sur les recommandations de l'examen de la gouvernance le 25 novembre. Patrimoine Ottawa presse les conseillers municipaux à rejeter cette proposition malavisée.

Renseignements – médias : info@heritageottawa.org